



Saint Martin du Mont

COMMUNE de

SAINT MARTIN DU MONT

AVIS au PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sur le PROJET de RÉVISION du PLAN LOCAL D'URBANISME et le PROJET de ZONAGE d'ASSAINISSEMENT des EAUX USÉES et EAUX PLUVIALES

OBJET : arrêté prescrivant la mise à l'enquête publique unique du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et du projet de zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la commune de SAINT MARTIN DU MONT.

Par arrêté municipal du 25 octobre 2019 le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT MARTIN DU MONT et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales (confié par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse) sont soumis à enquête publique unique. Les dossiers et le registre d'enquête seront déposés à la mairie et resteront à la disposition du public pendant 32 jours du **lundi 18 novembre 2019 au jeudi 19 décembre 2019 inclus**, jours et heures qui suivent à l'exception des jours fériés :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et le samedi de 8 h 30 à 11 h 00

Les observations du public pourront être consignées sur le registre ou adressées par écrit au Commissaire Enquêteur Monsieur MARQUIS Gérard à la mairie de 01160 SAINT MARTIN DU MONT. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique en indiquant en objet « enquête publique unique PLU – EU et EP à l'attention du commissaire enquêteur » à l'adresse suivante : mairie@saintmartindumont.fr. Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet www.saintmartindumont.fr et sera également consultable sur un poste informatique à cet endroit aux horaires susvisés.

Elles pourront aussi lui être communiquées oralement lors des permanences qu'il tiendra à la mairie les :

jeudi 21 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 – mercredi 4 décembre de 9 h 00 à 12 h 00

samedi 14 décembre de 8 h 30 à 11 h 30 – jeudi 19 décembre de 9 h 00 à 12 h 00

A l'issue de l'enquête le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à la date de clôture de l'enquête. Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet suivant : www.saintmartindumont.fr

Le MAIRE,
Laurent PAUCOD

